

POUR

FSU

Rentrée scolaire sous pression

Le 8 octobre contre l'austérité

Sécu, on continue

SECURITE

SOCIALE

ASSURANCE SCOLAIRE

INDIVIDUELLE / COLLECTIVE



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

INDIVIDUELLE ET/

INDIVIDUELLE ET/ COLLECTIVE (L'UNE DES DEUX)

Protège les enseignants et les élèves contre les dommages matériels et corporels causés par les élèves pendant les heures de cours et pendant les déplacements scolaires.

Protège les enseignants et les élèves contre les dommages matériels et corporels causés par les enseignants pendant les heures de cours et pendant les déplacements scolaires.

Protège les enseignants et les élèves contre les dommages matériels et corporels causés par les enseignants pendant les heures de cours et pendant les déplacements scolaires.

www.mae-assurance.com



MAE PROTEGE VOS ÉLÈVES

17
Sécu, on continue



4
Migrants :
quelle voie pour
l'Europe ?



6
Rentrée sociale :
contre l'austérité
le 8 octobre



11
PPCR : Protocole
d'accord soumis
à la signature



13
Rentrée scolaire
sous pression



15
Université :
une rentrée
mobilisée

24
Urbanisme :
la ville du futur
est déjà là !



28
Biennale d'art
contemporain :
Lyon, moderne
pour six ans



30
Rencontre
avec
Cyril Teste

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Cros/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



joint à ce numéro,
un encart
« carte pétition »

ÉDITO

C'est la rentrée...

Pas vraiment de pause estivale avec un été marqué par la situation dramatique des réfugiés, la persistance de la crise, l'avenir incertain de l'Europe... Pourtant, le gouvernement assure que tout va bien et tente la méthode Coué. Plus que jamais il nous faut faire émerger des réponses alternatives et redonner confiance en l'avenir. Conséquences de la réorganisation territoriale, rôle de l'État, des services publics, emploi, salaires, formation, conditions de travail, protection sociale... autant de sujets pour lesquels il faudra s'employer à mener les débats, rassembler les forces syndicales et mobiliser pour gagner de nouveaux droits pour les agents, les retraités et les jeunes. Et pour faire de la réussite de tous les jeunes une réalité, il faut qu'aboutisse la priorité au primaire, une tout autre réforme du collège, l'ouverture de discussions sur le lycée et que de premières mesures soient annoncées pour la voie professionnelle... avec un budget à la hauteur notamment pour assurer les nécessaires créations de postes.

Tout cela se fera avec les personnels qui par leur engagement professionnel et leur attachement au service public sont la clé des réussites. Des rendez-vous se profilent déjà : votation intersyndicale dans la Fonction publique, mobilisation interprofessionnelle du 8 octobre, COP21, éventualité d'une conférence sociale... mais aussi mobilisations pour le collège, États généraux alternatifs du travail social ou encore journée d'action fédérale le 15 octobre pour les non titulaires... Bonne rentrée car l'année ne fait que commencer...



Bernadette Groison

L'Internationale de l'Éducation en Congrès

Plus de 900 congressistes étaient présents au congrès de l'IE qui s'est tenu à Ottawa du 21 au 26 juillet, parmi lesquels les représentants des syndicats de la FSU.

SNCS, SNES, SNESUP et SNUipp se sont largement investis, préparant des résolutions ou des amendements aux textes proposés. Le droit à une éducation de qualité pour tous, l'amélioration de la protection sociale et de la situation des enseignant-es et du personnel de l'éducation, la promotion de la démocratie, du développement durable, du commerce équitable, des services sociaux fondamentaux,... toutes ces thématiques ont fait l'objet de débats. Le congrès a mis l'accent sur le fait que de très nombreux pays font face à une privatisation et une commercialisation de l'éducation. L'IE a donc annoncé le lancement d'une Campagne mondiale pour lutter contre ce fléau: « *La Réponse mondiale à l'Edu-business et à la commercialisation exprime la position de l'IE face à l'expansion rapide des activités mercantiles qui gangrènent le secteur de l'éducation à travers le monde.* » Pour la FSU cette campagne doit aussi permettre de prévenir de telles dérives en France.

Migrants Quelle voie pour l'Europe ?



Les migrants dans la « jungle » de Calais.

Aura-t-il fallu la photo d'Aylan pour que les gouvernements des pays européens prennent enfin la mesure du drame humain qui se joue à leur frontière ?

Face à ce qui est considéré comme la plus grande crise migratoire depuis la seconde guerre mondiale, l'Union européenne a réparti 160 000 réfugiés dans les différents états membres selon un système de quota. L'Allemagne accueil-

lera 31 443 réfugiés et s'attend à en recevoir 800 000 l'an prochain. La chancelière a annoncé qu'elle déblocquera six milliards d'euros. François Hollande a, lui, annoncé que la France accueillera 24 031 réfugiés sur les deux prochaines années. L'Espagne, 14 931. Federica Mogherini, qui dirige la diplomatie européenne, a appelé tous les membres de l'UE à agir « avec le même courage ». Pour Danièle Lochak, du GISTI, ce discours est trompeur car « il s'inscrit

dans la logique de mise à distance des demandeurs d'asile potentiel ». La coopération avec des pays non européens vise à les inciter à « réadmettre » sans difficulté les expulsés d'Europe, ou à installer sur leur territoire des centres d'accueil et de rétention « délocalisés ». La fermeture de toutes les voies légales d'accès au territoire jette les migrants entre les mains des passeurs.

La Conférence internationale annoncée par le Président doit déboucher sur des actions concrètes. Elle devra se pencher sur les conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, du changement climatique mais aussi sur les inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses. La question du droit d'asile et plus généralement du choix de politiques migratoires à même de répondre aux enjeux humanitaires devra trouver des réponses. ♦

Aline Becker

Migrants - réfugiés : « Une distinction contestable »

C'EST L'ACTU

On entend sans cesse dire qu'il faut distinguer « migrants économiques » et « réfugiés » : est-ce pertinent ?

Oui et non. La distinction a a priori un sens, puisque seuls les réfugiés sont clairement protégés par des textes internationaux qui créent des obligations pour les États. Mais elle est néanmoins contestable: d'abord, les barrières qu'on a placées sur la route des « migrants », toutes catégories confondues, ne se sont pas embarrassées jusqu'à présent de ces distinguos: la fermeture des frontières a joué autant contre les demandeurs d'asile que contre les migrants « économiques ». Ensuite, si, dans le cas des syriens, les menaces qui pèsent sur leur vie et leur liberté sont le moteur exclusif de leur fuite, dans d'autres cas les raisons qui poussent au départ sont multiples et cumulatives: la misère, l'absence de perspectives, la répression politique.

Vous revendiquez la liberté de circulation pour tous ?

Oui, nous refusons de distinguer entre « bons » réfugiés et « mauvais »

migrants économiques et nous dénonçons cette politique meurtrière, au demeurant vouée à l'échec, fondée sur la discrimination entre ceux et celles qui, nés au bon endroit de la planète, ont le droit de circuler partout dans le monde, et les autres.

L'opinion publique ne peine-t-elle pas à évoluer en France quant à la question de l'accueil ?

Il faut surtout insister ici sur la responsabilité de nos gouvernants qui cultivent depuis trente ans la crainte du « risque migratoire » et ont l'indécence d'invoquer ensuite l'état de l'opinion publique pour ne rien faire ou, pire encore, pour mener en notre nom une politique intolérable. L'exemple de l'Allemagne illustre bien comment on peut transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux: la solidarité en actes et le discours de Merkel se confortent mutuellement pour faire accepter une politique généreuse d'accueil des réfugiés.



Danièle Lochak (GISTI)



mgen⁺

Et en plus,
qu'une mutuelle
la
référence
solidaire

Un exemple de la MGEN qui ne se contente pas de vous offrir un contrat, mais qui vous aide à mieux comprendre votre situation et à choisir la meilleure solution pour vous. Parce que votre santé est précieuse et mérite d'être protégée.

Pour connaître tous les avantages de votre contrat et de votre mutuelle, contactez votre conseiller MGEN. Ou visitez notre site www.mgen.fr.

www.mgen.fr

mgen⁺
Mutuelle
Généraliste
N°1

États généraux du travail social

Le rapport attendu de Brigitte Bourguignon, issu de « la mission de concertation relative aux États généraux du travail social » a été remis au gouvernement le 2 septembre. Les 23 propositions du rapport concernent en premier lieu la formation des personnels, le passage en catégorie A pour les travailleurs sociaux de niveau III (contenu dans le protocole PPCR), ou encore le principe de favoriser « l'intervention des éducateurs de jeunes enfants dans les écoles maternelles y compris par l'accueil de stagiaires ».

M. Touraine et S. Neuville ont insisté sur le rôle, voire la responsabilité des travailleurs sociaux dans la « prévention des dérives radicales ». Le premier ministre a demandé aux ministres d'élaborer un « plan d'action pour le travail social », qui devra lui être remis pour la fin du mois d'octobre.

Du côté des syndicats et des collectifs qui se mobilisent depuis plus d'un an sur ce sujet, des « États généraux alternatifs du travail social » sont programmés pour le 16 octobre.

Congrès de la CES à Paris

La Conférence Européenne des Syndicats (CES) tiendra son 13^e Congrès à Paris, du 29 septembre au 2 octobre. 500 délégués de quelque 90 organisations syndicales issues de 39 pays différents sont attendus à la Mutualité, ainsi que des invités d'honneur d'Europe et d'ailleurs.

Au menu de cette édition, une société juste, un emploi de qualité pour tous et des droits pour les travailleurs. Une intervention sur le climat est également prévue, pour témoigner du soutien des syndicats pour une action ambitieuse dans ce domaine et une transition énergétique juste.



Rentrée sociale

Contre l'austérité le 8 octobre

Mise en œuvre de la loi « Macron », baisses d'impôts, réforme du Code du travail... Le président de la république et le gouvernement maintiennent le cap, les syndicats préparent le rendez-vous du 8 octobre.

Le mois d'août a vu la loi dite « Macron » promulguée, sans modifications substantielles par rapport au projet présenté à l'Assemblée. Le Conseil constitutionnel a finalement retoqué la mesure de plafonnement des indemnités prud'homales ainsi qu'un certain nombre de « cavaliers » législatifs, parmi lesquels celui sur le site d'enfouissement de déchets radioactifs de Bure ou encore les dérogations à la loi Evin sur l'interdiction de la publicité pour les boissons alcoolisées.

L'assouplissement du travail du dimanche, porté par cette loi, subit cependant une opposition croisée des syndicats et... de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, qui fustige le tout « consumérisme » et envisage de saisir le Conseil constitutionnel.

La réforme du Code du travail a quant à elle fait l'objet

de plusieurs rapports, dont le dernier en date, celui de Jean-Denis Combrexelle, préconise « d'élargir la place de l'accord collectif » qui pourrait dans certains cas se substituer à la loi, remet en cause les 35 heures et propose de revoir à la baisse les indemnités de licenciement. Des mesures très critiquées par les syndicats de salariés, qui y voient un risque de fortes inégalités en matière de droits (congés, temps de travail...). Le gouvernement s'est engagé à organiser une concertation avec les partenaires sociaux. Enfin, sans véritable surprise,

le président de la république a confirmé dans sa conférence de presse du 7 septembre une nouvelle baisse des impôts pour les ménages les plus modestes, sans plus de précisions, notamment sur les moyens de compenser la baisse des recettes fiscales. Autant de sujets qui nourriront, à n'en pas douter, la mobilisation interprofessionnelle du 8 octobre contre l'austérité, à laquelle appellent désormais, outre la CGT, Solidaires et la FSU, les organisations de jeunesse UNL et UNEF. ♦

Emmanuel Guichardaz

L'enrichissement des riches ralentit la croissance

L'enrichissement des riches ralentit la croissance. C'est en substance la conclusion tirée par des économistes du FMI dans une récente étude sur les causes et les conséquences des inégalités. Selon ses auteurs, lorsque la richesse des 20 % les plus aisés augmente de 1 %, la part du PIB reflue de 0,08 point dans les cinq années qui suivent. En revanche, si c'est la part des 20 % les plus pauvres qui augmente de 1 %, le PIB progressera de 0,38 point. Cette étude vient contredire la théorie du « ruissellement » selon laquelle l'augmentation des revenus des plus riches serait bénéfique à l'ensemble de l'activité économique. L'étude conclut qu'il faut augmenter les salaires de la classe moyenne et des plus pauvres pour tirer l'économie vers une reprise de la croissance. <http://www.imf.org>

UNE BANQUE
CRÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÉRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative
issue du monde de l'éducation, de l'enseignement et de la culture.
Elle développe un réseau de services bancaires qui visent à vous offrir
l'accès et la qualité de nos offres bancaires de proximité.

Crédit Mutuel
Enseignant

Intersyndical

Vivre ensemble, travailler ensemble...

Après les terribles événements du mois de janvier, les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires ont élaboré et rendu public peu avant l'été un texte commun. Dans un contexte de fortes divisions syndicales, rassembler 7 organisations autour d'un même objectif constitue en soi un événement. La FSU a pesé de tout son poids pour que le projet aboutisse. Le texte rappelle d'abord que « l'emploi et le travail sont des facteurs essentiels d'émancipation et d'intégration sociale ». Il est plus que jamais essentiel de restituer au travail son caractère émancipateur, de mieux partager les temps de vie, de garantir l'emploi pérenne et stable, de partager les

richesses produites, mais aussi d'agir contre les inégalités, les discriminations, les préjugés. Les organisations syndicales pointent aussi la nécessité d'un développement des politiques sociales, des services publics et d'aménagement des

territoires qui prennent en compte l'intérêt des citoyens. La construction de la citoyenneté implique bien évidemment l'école, mais aussi l'éducation populaire dont le mouvement syndical est un acteur majeur.

Enfin, lutter contre les discriminations, comprendre et respecter l'autre, vivre ensemble dans l'entreprise implique de garantir les principes fondamentaux de la laïcité, qui donnent la liberté de vivre ses convictions dans le respect mutuel, mais en refusant tout prosélytisme.

Les organisations syndicales ont donc décidé de travailler ensemble pour s'opposer à la fois à la montée du populisme, de l'extrême droite et de ses idées, de la xénophobie, du sectarisme et du fondamentalisme, mais aussi pour rechercher et exiger des réponses à la crise économique et sociale. Un appel à faire vivre à tous les niveaux. ♦

Emmanuel Guichardaz



1^{er} octobre

Les retraités disent « ça suffit ! »

La dernière réforme des retraites (janvier 2014) qui a confirmé et amplifié les régressions des précédentes reportait par ailleurs la date de revalorisation des pensions de base du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Le Parlement a ensuite voté le gel des pensions pour 2014, un gel prolongé jusqu'en octobre 2016 au nom du programme de stabilité 2015-2018. Le montant des pensions de base restera donc inchangé pendant au moins 30 mois. Et seuls les retraités percevant au total moins de 1 200 € par mois ont eu droit à un coup de pouce de 40 €. Conjugué aux mesures fiscales régressives pour la grande majorité des retraités, ce gel réduit le pouvoir d'achat des retraités alors que leurs dépenses contraintes

continuent de progresser. Les retraités du privé et polypensionnés subissent en outre une baisse du taux de remplacement au niveau des retraites complémentaires. Quant au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, il n'est toujours pas

voté alors que les retraités imposables paient la CASA censée la financer depuis 2013. Face à cette situation, les organisations syndicales de retraités CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, FGR-FP, LSR et UNRPA ont lancé une campagne de signature de cartes pétition qu'elles remettront le 1^{er} octobre à la Présidence de la République, après une conférence de presse. La FSU appelle tous ses syndiqués et retraités à signer et à faire signer cette carte pétition jointe à ce numéro et téléchargeable sur le site www.fsu.fr et à la remettre à leur syndicat ou à la FSU. ♦



Revendications des retraités

L'intersyndicale des retraités avance 5 revendications : l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ; l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au smic pour une carrière complète ; le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ; la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale ; le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Monique Daune

N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Indiquez les références bibliographiques des publications que vous diffusez
- Limitez vos copies à des **extraits**
- **Étiquetez les copies** que vous faites quand vous êtes également tenu de le demander

copies



Ministère de la Culture
et de la Communication
11 rue de la Harpe
75004 Paris

Fonction publique

PPCR : Protocole d'accord soumis à la signature

La version définitive du protocole d'accord relatif à l'avenir de la Fonction publique et la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) est soumise à la signature des fédérations de fonctionnaires qui ont jusqu'à fin septembre pour donner leur réponse. La FSU a publié sur son site le texte du protocole et des documents d'analyse. Ce numéro de POUR a été bouclé avant que la FSU ne prenne sa décision lors de son Conseil Délibératif du 16 septembre en se fondant sur la consultation des personnels organisée par plusieurs de ses syndicats. Le détail ne sera donc donné que dans le numéro d'octobre.

Les discussions auront duré plus d'un an (voir les précédents numéros de POUR) et le chemin a été long avant d'aboutir au texte conclusif. Inscrites dans le cadre des politiques d'austérité, les premières propositions du gouvernement étaient totalement inacceptables. Tout au long du processus, la FSU a défendu avec ténacité les attentes des personnels (re-



Si le texte est validé, les propositions seront déclinées dans chaque ministère ou collectivité dans le cadre de groupes de travail spécifiques.

construction de la grille, nécessité d'un rendez-vous salarial avec dégel du point d'indice, exigence de mesures qui s'adressent à tous les agents, y compris les contractuels...). Elle a été notamment à l'initiative d'une démarche commune en mai dernier auprès du Premier ministre, ce qui a obligé le

gouvernement à faire de nouvelles propositions.


Rénovation des grilles

Le protocole réaffirme le statut du fonctionnaire. Les mesures managériales que le gouvernement proposait ont été contenues. Une rénovation des grilles est prévue en deux étapes : une par la transformation de primes en points d'indice entre 2016 et 2018 (avec retombées positives sur la retraite), l'autre par une revalorisation des grilles indiciaires entre 2017 et 2020. Cette revalorisation ne permettra pas de rattraper la perte de pouvoir d'achat mais un rendez-vous salarial a été obtenu pour le début de l'année 2016.

Le texte n'est qu'un accord-cadre qui donne des orientations générales pour les 3 versants de la Fonction publique (État, territoriale et hospitalière). Si ces orientations sont validées par des fédérations représentant 50 % des fonc-

Services publics : l'appel de Guéret

L'initiative de la Convergence nationale services publics a réuni plusieurs milliers de personnes les 13 et 14 juin derniers à Guéret. À l'issue de ces Assises nationales qui ont réuni des citoyens, usagers du service public, élus, militants syndicaux, associatifs ou politiques, un appel a été lancé « pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics ». L'appel de Guéret défend ainsi une vision de services publics écologiques, solidaires et démocratiques, « créateurs de richesses au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux et de la redistribution des richesses produites ». Ses initiateurs appellent à la création de nouveaux collectifs et à l'organisation d'assises locales sur l'ensemble du territoire » afin « d'adopter en 2016 un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics ». www.convergence-sp.org

tionnaires, elles seront ensuite déclinées dans chaque ministère ou collectivité dans le cadre de groupes de travail spécifiques. Si elles ne l'étaient pas, le gouvernement retirerait ses engagements. Même loin du compte, ces propositions ont été arrachées par l'action syndicale. Quel que soit l'avenir de ce protocole, il faudra peser pour forcer le gouvernement à aller plus loin notamment sur le dégel du point d'indice. C'est le sens de l'appel de la FSU à une nouvelle journée d'action unitaire pour l'emploi et les salaires le 8 octobre prochain. 

Monique Daune

Non-titulaires : mobilisation le 15 octobre à Paris

La FSU organise le 15 octobre une journée nationale d'action fédérale consacrée aux non-titulaires. Une assemblée générale avec témoignages, une conférence de presse et des rencontres avec des parlementaires sont prévues. La loi Sauvadet a permis des titularisations mais elle écartait de ce droit certains agents ayant parfois une ancienneté importante. La FSU a très officiellement demandé le 7 mai dernier de nouvelles négociations pour tirer toutes les conséquences du bilan inégal de cette loi. Il s'agit donc de porter nos revendications, notamment auprès des parlementaires, et de faire reconnaître la légitimité de la FSU à représenter les personnels contractuels.

Salaires, services publics, emploi

Exprimez-vous !

Les organisations syndicales de la Fonction publique lancent une consultation démocratique des personnels jusqu'au 3 octobre 2015 pour permettre aux quelque 2,5 millions d'agents de faire entendre leur voix.

Dans la continuité des actions engagées par l'intersyndicale Fonction publique l'an dernier sur les questions de salaires, de services publics, d'emploi et de conditions de travail, les syndicats CGT, FSU, Solidaires et FAPP ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels du 21 septembre au 3 octobre 2015. Autour de quelques questions à remplir

sur format papier (Pensez-vous qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires [et] la valeur du point d'indice ? / Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisant pour assurer les missions de service public ? / Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ? / Les réformes en cours vous semblent-elles susceptibles d'améliorer le service rendu aux usagers / d'améliorer les conditions de travail des personnels ?), cette consultation doit permettre aux quelque 2,5 millions d'agents

de faire entendre leur voix.

Car indépendamment de l'acceptation ou non du protocole PPCR (page 10) et alors que la réforme territoriale soulève de nombreuses inquiétudes (voir page 12), les fonctionnaires vont devoir maintenir la pression pour obtenir des avancées conséquentes. Le gel de la valeur du point d'indice, instauré en 2010, a engendré une perte de pouvoir d'achat inédite et il est urgent d'ouvrir de véritables négociations salariales. Les suppressions d'emploi qui se poursuivent dans de nombreux secteurs



ont accentué le recours à la précarité, la détérioration des conditions de travail des agents ainsi que la qualité du service public. Au moment où le gouvernement prépare le Projet de loi de Finances 2016, il est essentiel de rompre avec les politiques d'austérité menées actuellement. Les résultats de la consultation seront remis à la Ministre lors de la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre prochain (voir page 6). ♦

Vincent Martinez

Les bienfaits de la Sophrologie à l'école

Préparer aux examens, aider enseignants et élèves à mieux gérer leur stress, apprendre à mieux vivre ensemble... Découvrez les expériences réussies de centres de Sophrologie École dans un milieu scolaire à travers un reportage et des témoignages de chefs d'établissements, d'enseignants, d'élèves et d'enseignants stagiaires. Un dossier complet sur la Sophrologie à l'École à venir bientôt sur www.sofrocay.com



Sofrocay®
Association française
de Sophrologie École

Encadrement du télétravail dans la Fonction publique

Un projet de décret d'application de la loi du 12 mars 2012 relatif au télétravail est soumis au Conseil Commun de la Fonction publique. Il vise à fixer pour l'ensemble des agents publics un cadre commun qui sera ensuite décliné par employeur pour préciser les activités éligibles, les conditions de prise en charge des coûts, les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail... Conforme aux dispositions du Code du travail en matière de définition, le texte pose les grands principes de gestion du télétravail (volontariat des agents, réversibilité, égalité de traitement avec les autres agents) et définit un cadre en matière de quotité du temps de travail, de durée de l'autorisation... Pendant la phase de concertation, la FSU n'a pas nié les avantages que pouvait représenter le télétravail pour certains agents. Mais elle a également mis en avant les risques qu'il comporte (dissolution du lien social quand le collectif de travail s'efface, perméabilité du temps de travail et du temps personnel, parcellisation des tâches pouvant entraîner une perte de sens du métier...). Elle a donc pesé avec d'autres organisations syndicales pour obtenir un maximum de garanties en matière de protection des agents. Ce projet de décret arrive en même temps que la réorganisation de l'État qui suscite des inquiétudes légitimes en matière de conditions d'emploi et de travail et qui pourrait contraindre certains agents à ce « choix ».



Fusion des régions

Des milliers de postes menacés

Le passage de 22 à 13 régions, qui devrait être effectif au 1^{er} janvier 2016, risque d'avoir des conséquences importantes pour les services publics et leurs agents.

En effet, selon un rapport interministériel publié en avril dernier, près de 10 700 agents de l'État exerçant des fonctions régionales (sur les 28 000 que comptent les 16 régions concernées par une fusion) « seraient susceptibles de connaître une mobilité géographique ou fonctionnelle ». Un véritable « plan social déguisé », estiment les syndicats de la future région Rhône-Alpes/Auvergne qui évaluent à 1 100 le nombre d'emplois qui vont être supprimés.

Les fusions vont donc engendrer des restructurations et mutualisations « synonymes de profonds changements, dont la mobilité forcée avec les conséquences dramatiques pour les agents et leur famille », a dénoncé l'intersyndicale nationale CGT-FOSU-Solidaires-FAFP dès le mois de juin, s'interrogeant par ailleurs sur « la présence et l'implantation des services publics au plus près des citoyens ». Ainsi, dans le cadre de la fusion Nord-Pas de Calais-Picardie, 732 agents en poste à Amiens devraient se déplacer à Lille et 244 en sens inverse. Une situation d'au-

tant plus difficile que ces suppressions de postes ne seront pas uniquement compensées par le non-remplacement des départs en retraites, s'inquiète le rapport qui précise qu'il faudrait une enveloppe de quelque 250 millions d'euros pour accompagner la mobilité des agents et que certaines collectivités territoriales « ont exprimé l'incapacité, voire leur refus, à accueillir demain dans leurs services des agents de l'État ».

De son côté le gouvernement estimait à l'issue du conseil des ministres du 31 juillet dernier que cet « effort de mutualisation » ne devrait concerner que « 1 000 agents sur les trois années de mise en œuvre de la réforme » tandis

que 2 000 à 3 000 autres devraient voir leurs fonctions changer, tout en restant dans la même zone. Des annonces qui se veulent rassurantes mais qui reposent sur les macro-organigrammes présentés par les 7 préfets préfigurateurs en juillet. Les micro-organigrammes, qui seront élaborés à l'automne, font craindre une nouvelle vague de suppressions de postes et de départs imposés. Enfin, la latitude laissée aux préfets dans l'organisation des services préfigure une administration territoriale « à la carte » au détriment de l'égalité d'accès des usagers aux services publics et des conditions de travail des agents. ♦

Vincent Martinez

Les académies épargnées par les fusions

La réforme territoriale n'inclura pas la fusion des académies actuelles de l'éducation nationale. Pourtant un rapport de l'IGAENR, remis au 1^{er} ministre en avril 2015, recommandait qu'elles épousent les contours des nouvelles régions. Mais c'est le scénario de la coordination des académies d'une même région qui a été privilégié par le gouvernement lors du conseil des ministres du 31 juillet, répondant ainsi à la demande des syndicats de la FSU qui craignaient notamment une dégradation du dialogue social et de la qualité de la gestion des personnels. Les académies seront donc maintenues « dans leurs limites géographiques » actuelles et regroupées en 13 régions académiques pilotées par un comité régional académique regroupant les différents recteurs.

Rentrée scolaire

Sous pression

Pour la ministre tout va bien en cette rentrée et les annonces se multiplient pour le prouver. Aux questions sur la réforme du collège, sa réponse est invariablement la même : il faut tourner la page et aller de l'avant. À celles sur la crise du recrutement, sur la formation des enseignants, tout est en ordre ! Le déni n'a pourtant jamais constitué une politique.

Rien ne sert de nier les difficultés quand elles sont criantes. Encore 900 bacheliers sans affectation dans l'enseignement supérieur début septembre, des élèves de 3^e sans affectation au lycée ou invités à redoubler faute de place dans la voie professionnelle.

Avec 35 500 élèves supplémentaires prévus cette année, les effectifs de seconde explosent et les classes dépassent très souvent les 35 élèves. Dans le primaire, le compte n'y est pas non plus. Les 2 511 créations de postes à cette rentrée ne suffisent pas pour accueillir les 25 400 élèves supplémentaires ni pour déployer les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisa-



Avec 35 500 élèves supplémentaires prévus cette année, les effectifs de seconde explosent.

tion des moins de trois ans ». Le contexte est également marqué par une politique de l'Éducation prioritaire qui laisse de côté de nombreux secteurs défavorisés.

L'affichage permanent des

créations de postes semble vouloir masquer les effets de la crise de recrutement des enseignants que les relatives améliorations ne parviennent pas à faire oublier. Les concours ne font toujours pas le plein et ce déficit de recrutement, cumulé avec ceux des années précédentes (voir p. 14), hypothèque l'avenir. Et c'est dans ce contexte de dégradation des conditions d'enseignement que le ministère s'entête à imposer sa réforme du collège, rejetée par 80 % de la profession. En effet, la circulaire d'application publiée le 2 juillet dernier confirme toutes les craintes : mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, inégalités accrues entre les élèves et nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels.

Qu'à cela ne tienne, le minis-

Maternelle, demandez le programme

Applicables dès cette rentrée, les nouveaux programmes de maternelle se sont faits discrets. Les enseignants des écoles n'en ont même pas reçu un exemplaire dans chaque école. Ces programmes, plus équilibrés, plus lisibles et plus opérationnels, doivent toutefois prendre sens dans les écoles. Ils nécessitent un véritable accompagnement des équipes et une réelle formation continue qui ne peuvent se faire sans moyens. Pour le moment, dans de nombreux départements, cela se limite à quelques conférences pédagogiques. Des stages longs sont indispensables pour permettre aux enseignants de s'approprier ces 28 pages de programmes, tout comme leurs documents d'accompagnement mis en ligne à quelques jours seulement de la rentrée. Ce n'est pas seuls devant leurs ordinateurs que les enseignants vont pouvoir transformer leurs pratiques.

tère annonce un plan de formation organisé de manière à faire rentrer dans le rang les plus récalcitrants. Peut-on réformer le collège par l'injonction et la contrainte ? Le ministère semble le penser. Face à la situation de blocage, une intersyndicale dont fait partie le SNES-FSU et le SNEP-FSU, appelle les personnels à la grève nationale le 17 septembre pour le retrait de tous les textes relatifs à la réforme du collège. Une manifestation nationale sera organisée en octobre. ♦

Claire Guéville

EMC : affichage et bricolage

L'idée d'introduire un enseignement moral et civique obligatoire tout au long de la scolarité a été lancée par Vincent Peillon en 2013. Suite aux attentats de janvier 2015 le processus d'élaboration des programmes d'EMC a été accéléré par le Ministère, pour une mise en place de cet enseignement dès cette rentrée, en tant qu'élément du dispositif *Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République*. La FSU, avec les autres organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de l'Éducation, a demandé le report de cette mise en œuvre en 2016. La mise en œuvre précipitée de cet enseignement avec une parution très tardive du programme, le 25 juin, l'absence de documents d'accompagnement et de formation des enseignants place ces derniers devant des difficultés voire l'impossibilité de faire leur travail de manière satisfaisante.

Des contrats d'apprentissage pour remplacer les emplois d'avenir professeur (EAP)

Les critères de recrutements des apprentis seraient assouplis. Il n'est plus nécessaire d'être boursiers, mais ces derniers resteraient prioritaires. Le ministère étudie la possibilité de contrats pour les CPE. Leur rémunération et missions varieraient selon leur terrain d'apprentissage, en école, collège ou lycée. Ces contrats seraient intégrés au cursus universitaire et permettraient d'obtenir des crédits universitaires (ECTS).

Nouveaux cycles pour la rentrée 2016

La mise en œuvre des cycles de l'élémentaire et du collège a été reportée à la rentrée 2016. Ils entreront en vigueur en même temps que les programmes qui leur correspondent. Cette cohérence n'aura d'effet que si les enseignants bénéficient de temps et de formation pour accompagner ces évolutions conséquentes.

Nouveaux programmes, le GSP rend sa copie

Après une consultation quelque peu bâclée des enseignants sur les programmes des cycles 2, 3 et 4, et de nombreuses polémiques, le Conseil Supérieur des Programmes a repris la plume pour élaborer les contenus d'enseignement de ces trois cycles. Il devrait remettre sa copie à la ministre de l'éducation dans la semaine du 17 septembre. Rendre ces programmes lisibles, moins jargonneux et opérationnels en sortant des querelles idéologiques, tel est le défi à relever pour cette réforme des programmes.

Recrutements

En panne de candidats

Cette année encore, malgré une augmentation du nombre de postes offerts aux différents concours, les recrutements n'ont pas fait le plein.

Le nombre de candidats aux différents concours a certes augmenté, mais nombre d'académies restent déficitaires en termes de recrutement. Malgré le concours complémentaire mis en place cette année dans l'académie de Créteil pour le premier degré afin de pourvoir les postes proposés, cette académie reste déficitaire en terme de recrutements sur les dernières années. Au total, 368 postes sont restés vacants dans le primaire.

Concernant le second degré, plusieurs disciplines peuvent être qualifiées de sinistrées, au vu du manque de candidats aux concours : les mathématiques, les lettres classiques, l'allemand, l'anglais, l'éducation musicale et les lettres modernes notamment. Pour



Nombre d'académies restent déficitaires en termes de recrutement.

ces seules six disciplines, ce sont 1 757 postes qui n'ont pas trouvé de lauréat en 2015. Alors quoi qu'en dise le ministre, la crise du recrutement n'est pas derrière nous. La réalité est que chaque poste au concours non pourvu entraîne un recours toujours plus important à des contractuels. Une situation difficilement ac-

ceptable quand le président de la République a encore réaffirmé son engagement de créer 60 000 postes dans l'éducation d'ici la fin du quinquennat.

Pour la FSU il y a urgence à ouvrir un vrai chantier sur les prérecrutements et à revaloriser significativement les métiers d'enseignants pour les rendre enfin attractifs. ♦

Aline Becker

Enseignement professionnel

En chantier

Alors que le gouvernement ne cesse de promouvoir l'apprentissage, comme récemment avec l'annonce de la création de 4 000 apprentis dans la Fonction Publique, le ministère de l'éducation semble enfin s'intéresser à l'enseignement professionnel public.

À l'occasion des 30 ans du bac pro, Najat Vallaud-Belkacem, a en effet annoncé, le 5 septembre dernier, cinq chantiers « pour revaloriser la voie professionnelle » à la rentrée 2016. Construire une offre de formations cohérente, adapter

la formation des futurs enseignants de la voie professionnelle dans les Espé, développer des « parcours de réussite » et des passerelles pour les bacheliers pros, mieux accompagner les élèves dans leurs stages en entreprise, valoriser les pratiques pédagogiques et la diversité de cet enseignement, tels sont les grands axes de ces chantiers. Pour le SNUEP, le SNEP et le SNPI qui se sont exprimés dans un communiqué commun, « c'est l'ensemble de la réforme de la voie

professionnelle de 2009 qu'il faut questionner et revoir : parcours, contenus, modalités d'évaluation, organisation et dispositifs pédagogiques, éducation prioritaire ». Car « au-delà des quelques annonces, ce sont bien de mesures concrètes et de moyens dont ont besoin les PLP » comme « une amélioration de leurs conditions de travail et une réelle revalorisation salariale, reconnaissance de leur engagement professionnel ». ♦

A. B.

Université

Une rentrée mobilisée

La situation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est préoccupante.

Après les actions de l'été, initiées par le collectif « Sciences en marche » auquel la FSU s'est associée, d'autres sont prévues en parallèle de la Fête de la Science entre les 5 et 16 octobre prochains comme des marches, débats citoyens, conférences de vulgarisation, ateliers scientifiques. Vendredi 16 octobre une manifestation nationale est prévue à Paris et dans les principales villes de France, juste avant le débat parlementaire sur le projet de loi de finance 2016.

Car aujourd'hui, les établissements d'ESR et les organismes de recherche sont en difficulté financière et le nombre d'emplois ne cesse de diminuer : plus de 7 000 postes perdus depuis 2006 alors que chaque année, 25 000 étudiants supplémentaires sont accueillis, soit l'équivalent d'une université de



taille moyenne. L'enseignement supérieur et la recherche reposent sur des coopérations que les courses incessantes aux financements et les restructurations freinent.

Suspendre ce processus de restructurations est l'une des 10 mesures que porte le SNESUP FSU pour y remédier. Dans ce cadre, il propose aussi de donner au CNESER un signal fort pour un aménagement équilibré de l'ESR sur le territoire, d'assurer la formation des enseignants, de garantir les mécanismes d'attribution des moyens aux établissements et

organismes de recherche. La survie des formations et de la recherche passe aussi par des programmations financières à impulser. Le syndicat demande la non-augmentation de l'ensemble des frais incombant aux étudiants pour démocratiser l'accès à l'ESR. Il réclame aussi la revalorisation des carrières des personnels A + dans le cadre des discussions à venir, la reconnaissance du doctorat dans la Fonction publique et le secteur privé, ainsi que des garde-fous à toute modulation des services à la hausse. ♦

A. B.

Une formation continue exceptionnelle ?

La ministre de l'Éducation nationale a récemment annoncé qu'« un effort exceptionnel sera fait en faveur de la formation continue ». Exceptionnel ? Ce n'est pas exactement le qualificatif qu'emploierait le SNUipp-FSU qui est allé vérifier l'information sur le terrain. Ainsi, à peine 2,4 % des enseignants concernés bénéficieront d'une formation sur les nouveaux programmes de maternelle dans l'Aude, moins de 1 % dans les Yvelines... Quant à la formation aux nouveaux programmes d'enseignement moral et civique, elle ne sera proposée qu'à 24 des 3 000 enseignants du Doubs et à aucun en Ardèche ou dans l'Eure... Alors que tous les indicateurs internationaux montrent l'importance de la formation des enseignants aux nouvelles pratiques, il faudra plus que des formules « exceptionnelles » pour répondre au défi de la réussite de tous les élèves.

Coût de la vie

Les étudiants payent le prix fort

Le coût de la rentrée étudiante augmente malgré le gel des frais d'inscription pour la rentrée universitaire 2015-2016.

C'est le constat que fait l'UNEF, principale organisation étudiante qui comme chaque année a publié au mois d'août son enquête sur le coût de la rentrée étudiante. Il note que cette année encore, les coûts augmentent : 1,1 % de plus qu'à la rentrée dernière. C'est cinq fois plus que l'inflation dénonce l'UNEF qui craint de voir le pouvoir d'achat des étudiants

se réduire encore. Pour ne pas voir se creuser les inégalités, l'UNEF revendique « un plan social » avec une revalorisation des bourses de 5 %, un doublement des aides d'urgence, un investissement dans les CROUS, l'élargissement de l'encadrement des loyers aux principales villes universitaires et la généralisation d'un demi-tarif étudiant dans les transports en commun.

En moyenne le coût des études est de 800 € mensuel pour un étudiant ayant son

propre logement mais avec une variation de plus de 30 % selon la ville dans laquelle on étudie. Et c'est à Paris que le coût des études est le plus important même si l'encadrement des loyers par la loi AL-LUR a limité cette inflation. Alors que le logement représente la moitié de leur budget, la non-application de cette loi dans les principales villes universitaires n'a pas épargné les étudiants. Et cette hausse du budget logement s'ajoute à celle des frais de transport et

de sécurité sociale étudiante. Dans ce contexte, la seule proposition du gouvernement d'augmenter de 30 centimes le montant minimal horaire de la gratification des stages de plus de deux mois (passant de 3,30 € à 3,60 € soit environ 45 € mensuel) reste bien maigre. Plus de 50 % des étudiants sont contraints d'exercer une activité salariée au cours de l'année universitaire, au détriment du temps consacré à leurs études. ♦

A. B.

IRU Des livres pour la rentrée



5 €



19 €



10 €



5 €

au lieu de 8 €



5 €

au lieu de 8 €



8 €

au lieu de 20 €

Abonnez-vous... !

« Regards croisés »

« La lettre électronique »



La nouvelle revue trimestrielle.

Abonnement à la revue : 26 € pour un an (4 numéros)



Cette lettre paraît tous les mois.

Abonnement gratuit sur le site.

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Sécu, on continue



L'année 2015 marque le 70^e anniversaire de la création de notre Sécurité sociale. Ses fondements sont aujourd'hui nettement menacés par le dogme de la réduction du « coût » du travail et des dépenses publiques.

Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© NETANIE/ANLA

Instaurée à un moment où le pays sortait exsangue de la guerre, la Sécurité sociale s'inscrivait dans l'esprit du Conseil National de la Résistance dont le programme du 15 mars 1944 avait appelé à « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Pensée avec le souci de justice sociale pour garantir à chacun qu'il disposera en toutes

circonstances « des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes », elle était conçue comme l'incarnation d'un idéal de solidarité et de démocratie sociale.

S'inspirant à la fois du système contributif allemand de Bismarck (qui reposait sur les cotisations sociales) et du système anglais issu du rapport Beveridge de 1942 (qui reposait sur une unité de gestion, l'universalité des bénéficiaires et l'uniformité des prestations), Pierre Laroque joua un rôle essentiel dans la

...

...
 rédaction des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 qui donnèrent naissance à la Sécurité sociale. Ce fut Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et de la sécurité sociale de 1945 à 1947, qui porta politiquement le projet pour en faire « un vrai lieu de solidarité, un rempart contre le rejet et l'exclusion ». Mais les remises en cause incessantes dont elle fait l'objet depuis plus de 30 ans se sont traduites par une régression des droits pour les salariés et un recul de la démocratie sociale. Le 6 octobre, le gouvernement célébrera, à juste titre, le 70^e anniversaire de cette grande avancée sociale mais il renforce dans le même temps les politiques d'austérité qui la mettent sérieusement en danger. La logique solidaire (« chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») et le principe de démocratie sociale (association réelle des assurés sociaux à la gouvernance du système) qui prévalaient à sa création en 1945 restent pourtant une idée neuve qui reste à reconquérir pour mieux répondre aux défis du XXI^e siècle. Opposée à la baisse des cotisations à la charge des employeurs et au transfert du financement vers les ménages à travers la CSG et/ou la TVA, la FSU pose la question sous l'angle de la satisfaction des besoins sociaux, ce qui suppose de rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses et de redonner à la démocratie sociale toute sa place au sein du système.

La solidarité en question



En « socialisant » une partie des revenus du travail, il s'agissait de garantir à chacun des moyens de subsistance en fonction de ses besoins et non de ses revenus.

L'assurance maladie : déremboursements et reste à charge

Si les affectations de longue durée et les dépenses d'hospitalisation restent le plus souvent remboursées à 100 %, il n'en va pas de même pour les soins courants de la médecine de ville (couverts en moyenne à 50 %). Alors que le coût des soins et les dépassements d'honoraires ne cessent d'augmenter, les complémentaires santé sont de plus en

Les ordonnances de 1945, confirmées par la loi du 9 avril 1946, prévoyaient d'instituer un système unifié et général couvrant les risques maladie, famille et vieillesse pour l'ensemble de la population. La solidarité et l'universalité étaient donc les principes fondateurs de notre sécurité sociale : en « socialisant » une partie des revenus du travail (tant sur la part patronale que sur la part salariale), il s'agissait de garantir à chacun des moyens de subsistance en fonction de ses besoins et non de ses revenus, à l'opposé du système assurantiel (dont les prestations dépendent des cotisations et du choix des formules proposées). Mais ce pacte social ne s'est pas bâti en un jour et, sous l'effet des crises successives et de la volonté toujours plus affirmée du patronat de se débarrasser du « fardeau des charges sociales », il a subi nombre de coups de canif au fil du temps.

Improprement réduite par certains au seul risque « maladie », la Sécurité sociale comprend en fait différentes branches autonomes (maladie, accidents du travail-maladies professionnelles, retraite, famille), instituées par les ordonnances de 1947 au prétexte que certaines branches, déficitaires, mettaient en difficulté les autres. Le risque « chômage » ne fait en revanche pas partie de la Sécurité sociale (créée à une période de quasi plein emploi). Il relève de la Protection sociale depuis l'instauration en 1958 de l'UNEDIC.

plus assignées à pallier les insuffisances de l'assurance maladie obligatoire pour couvrir le « reste à charge » des patients. Résultat, elles sont tentées de diversifier leur offre en sélectionnant les risques à travers la définition de contrats ciblés, mettant ainsi à mal le principe de solidarité... Si près de 95 % des Français possèdent une couverture santé complémentaire, cette dernière est très inégale tant du point de vue tarifaire que dans les prestations offertes.

Pour la branche « Famille », l'universalité des allocations familiales a longtemps prévalu pour compenser en partie les frais occasionnés par l'arrivée d'un enfant dans un foyer, quels que soient ses revenus. Mais le gouvernement a choisi de recentrer ces allocations familiales sur les foyers les plus modestes, en modulant les montants en fonction des revenus du ménage.

Retraites inégalitaires

Enfin, c'est certainement pour les retraites que le principe de solidarité a été le plus remis en cause puisque les inégalités salariales, de carrière, notamment entre les femmes et les hommes, l'allongement des années d'étude, l'explosion du chômage génèrent des pensions très inégales. Les réformes successives du système de retraite ont considérablement aggravé cette situation et le principe même de retraite par répartition (et de solidarité intergénérationnelle) s'en trouve menacé. Tout est fait pour inciter les salariés à avoir recours à un système de retraites par capitalisation, qui met à mal le principe de redistribution des actifs vers les retraités et présente de nombreux risques financiers.

Les désengagements successifs ont donc renforcé, au fil du temps, les inégalités dans la couverture sociale au profit d'une approche individualiste, défendue par les chantages du libéralisme. Renverser le mouvement passe par la reconquête d'une Sécurité sociale dotée de moyens financiers lui permettant d'être efficace, réactive et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. ♦

Fin de l'universalité des allocations familiales



L'universalité des droits est remise en cause pour réaliser 700 millions d'euros d'économies l'an prochain.

La modulation des allocations familiales est entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.

Jusqu'ici, les revenus du foyer n'entraient pas en ligne de compte pour le calcul de cette prestation familiale: en 2014 toutes les familles percevaient 129 € pour deux enfants, 295 € pour trois, 460 € pour quatre et 165 € par enfant supplémentaire.

Désormais, ces aides seront divisées par deux pour les familles de deux enfants gagnant plus de 6 000 € net par mois et par quatre pour les foyers qui gagnent plus de 6 000 €. Cette mesure, qui concernerait quelque 485 000 foyers (soit 10 %

des familles françaises), a été présentée par Marisol Touraine comme une mesure de justice, la ministre des Affaires sociales mettant l'accent sur les créations de places en crèches et sur la hausse de 50 % des allocs' pour les familles nombreuses modestes et monoparentales.

Mais la finalité réelle de cette modulation doit surtout permettre à la branche famille de la Sécurité sociale de réaliser 700 millions d'euros d'économies l'an prochain. Pour la FSU, cette remise en cause de l'universalité des droits n'est pas acceptable car les allocations familiales n'ont pas vocation à être un outil de redistribution fiscale. ♦

Accidents du travail et maladies professionnelles

Si le Sénat avait accepté d'inscrire le *burn-out* dans la liste des maladies professionnelles (MP), les 2 % des 16 millions de salariés en souffrance psychique due au travail (estimation de l'Institut de veille sanitaire) pourraient enfin bénéficier d'une reconnaissance de leur MP alors que seulement 200 cas de *burn-out* sont reconnus chaque année. Cette situation révèle une nouvelle fois la difficulté qu'ont les salariés à faire reconnaître les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP). L'enjeu est pourtant de taille. Car si un accident ou une maladie dus au travail ne sont pas reconnus, ils ne sont pas couverts par la branche AT-MP de la Sécurité sociale, financée par les seules cotisations patronales, qui affichait un solde positif de 600 millions d'euros en 2013. C'est alors la branche maladie de la sécurité sociale - déficitaire de près de 7 milliards d'euros - qui prend en charge les soins du salarié. On comprend mieux les pressions du patronat, notamment à l'heure où les AT-MP ont progressé respectivement de 0,5 % et de 0,3 % en 2014. La reconnaissance du *burn-out* comme MP aurait pourtant permis de faire porter la charge financière sur les principaux responsables du stress au travail.

Des salariés isolés face au risque vieillesse

La loi du 20 janvier 2014 « *garantissant l'avenir et la justice du système de retraites* » (sic) acte un nouveau recul de la borne d'âge ainsi que l'allongement de la durée de référence et l'instauration d'une décote. Ainsi, l'âge légal de départ en retraite est désormais de 62 ans pour les salariés nés en 1955 ou après. Pour obtenir une retraite à taux plein (75 % du dernier traitement indiciaire pour un fonctionnaire), la durée d'assurance requise oscille entre 40 et 43 ans selon l'année de naissance. Pour les salariés n'ayant pas cotisé suffisamment longtemps, une décote de 1,25 % par trimestre manquant est appliquée.

En conséquence, les salariés ont le « choix » de percevoir (beaucoup) moins ou de travailler (beaucoup) plus longtemps... Une situation d'autant plus injuste que l'augmentation des niveaux de qualification requis imposent une entrée plus tardive sur le marché du travail.

Alors que le nombre d'ayants-droit a considérablement augmenté ces dernières années (effet « papy boom », allongement de l'espérance de vie...), le nombre de salariés cotisant a de son côté diminué (chômage de masse, entrée tardive sur le marché du travail...), créant un « trou » dans le régime général de la sécurité sociale. Les politiques ont alors imposé des reculs sociaux importants. Avec l'individualisation des carrières et la baisse des pensions, chacun est seul face au risque vieillesse, ce qui va à l'encontre des principes de solidarité de la Sécurité sociale. Pour la FSU, il est possible de garantir une retraite à taux plein à 60 ans en dégagant les moyens de financer de manière pérenne tous les régimes (taxation des produits financiers, modification des taux de cotisation, outils fiscaux...).



Financement par cotisations



Les « déficits » et le remboursement de la dette accumulée ont servi de prétexte pour imposer une régression continue des droits dans tous les domaines (santé, retraite, famille...).

La logique qui prévalait à la création de la sécurité sociale visait à la fois à garantir un financement solidaire (« Chacun contribue selon ses moyens... ») et des droits protecteurs pour tous (« et reçoit selon ses besoins »). Mais son financement renvoie nécessairement à des choix politiques et économiques qui ne sont jamais neutres.

Quand par exemple les ordonnances de 1967 ont séparé la Sécurité sociale en 4 branches autonomes, la sensibilité de chaque branche à la conjoncture économique n'en a été que plus forte puisqu'il n'y avait plus de mutualisation possible entre les différents risques pour rééquilibrer les comptes.

De même, les pouvoirs publics ont refusé à partir de 1980 d'augmenter les recettes pour faire face aux besoins de financement. En recourant à la dette pour financer notre système tout en réduisant une partie des dépenses socialement utiles, ils ont fait un choix politique dont on subit encore les conséquences aujourd'hui. Les « déficits » et le remboursement de la dette accumulée ont en effet servi de prétexte pour imposer une régression continue des droits dans tous les domaines (santé, retraite, famille...).

Il faudrait pourtant s'attaquer à la source des déséquilibres financiers, à savoir l'insuffisance des recettes

qui est essentiellement liée à la persistance d'un chômage de masse, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations des cotisations sociales, aux exemptions d'assiette, aux fraudes patronales massives...

Les cotisations sociales, principale ressource

Malgré le processus de diversification engagé depuis plus de 2 décennies à travers l'accroissement spectaculaire de la part des ressources fiscales (taxes et impôts à visée comportementale, CSG, CRDS, compensation par l'État - et donc par l'impôt - des exonérations de cotisations patronales), les cotisations sociales, assises sur la masse salariale, représentent encore aujourd'hui la principale ressource des régimes de sécurité sociale. Qu'elles soient versées par le salarié ou l'employeur, ces cotisations sociales constituent la part socialisée du salaire. Les nouvelles baisses des cotisations patronales décrétées dans le cadre du « Pacte de responsabilité » au nom du dogme de la réduction du « coût » du travail vont continuer de fragiliser les droits sociaux. Il y a donc urgence à revoir l'ensemble des dispositifs existants d'exonérations et d'allègements, en intégrant la problématique du Crédit d'impôt

Les différentes caisses du régime général

- La CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) gère la branche maladie - qui recouvre les risques maladie, maternité, invalidité et décès - et, dans le cadre d'une gestion distincte, la branche accidents du travail-maladies professionnelles.
- La CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) définit les orientations de la branche retraite en matière d'assurance vieillesse et d'assurance veuvage.
- La CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) gère différentes prestations familiales et sociales.
- L'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) est la caisse nationale de la branche de recouvrement du régime général de la sécurité sociale.

pour la compétitivité et l'emploi, parce qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi.

La pérennité de notre système de sécurité sociale passe par le consentement de tous à son financement. Mais un tel consentement suppose des droits protecteurs de haut niveau et universels.

Au Haut Conseil du financement de la protection sociale, la FSU défend l'idée d'un financement qui vise à satisfaire tous les besoins sociaux, grâce à des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses. Elle s'est notamment exprimée en faveur d'une modulation des cotisations employeurs en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires... Elle s'est dite par ailleurs intéressée par l'idée de qualifier en cotisations sociales tous les prélèvements sociaux destinés au financement de la protection sociale (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité sur les revenus du patrimoine) et de ne qualifier comme impôts que ceux destinés à l'action publique. ♦

De la démocratie sociale à la gouvernance

Les fondateurs de la sécurité sociale avaient pour ambition de mettre en place une véritable démocratie sociale. Mais ce principe fondateur a été bousculé au fil du temps par les préoccupations économiques mais aussi politiques concernant sa gouvernance.

En 1945, Ambroise Croizat déclarait que « *Seule la gestion par les travailleurs de leur système social garantira le droit à la santé pour tous* ». En effet, dans un contexte historique où la classe ouvrière était en pleine expansion et où une part importante des salariés étaient syndiqués, la volonté politique était de faire de cette classe ouvrière un acteur responsable.

Les salariés ont eu la possibilité d'élire directement leurs représentants aux conseils d'administration des organismes de gestion. Ces CA étaient alors dotés de larges pouvoirs, avec notamment le vote du budget et la nomination des directeurs de caisse. Et les administrateurs s'impliquaient directement dans la politique des caisses. Une telle gestion était liée au financement de la sécurité sociale par des cotisations salariales et patronales (« salaire socialisé ») qui légitimaient les droits des assurés sociaux à gérer les ressources de la Sécu. Mais l'élection des administrateurs a été supprimée par les ordonnances Pompidou de 1967.

L'État avait dès le départ gardé des prérogatives importantes : la fixation du niveau des cotisations sociales et du niveau des prestations sociales versées aux assurés. Sa tutelle s'est renforcée au fil du temps, en particulier depuis la loi constitutionnelle de 1996 qui a donné compétence au Parlement pour se prononcer sur les équilibres prévisionnels des comptes sociaux mais surtout pour voter chaque



Ambroise Croizat, ministre du Travail, maître d'œuvre de la Sécurité sociale en 1946.

année le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Encadrés par chaque LFSS, les choix de gestion des caisses sont désormais extrêmement limités. Et le pouvoir des partenaires sociaux a progressivement reculé au profit de celui des directions des organismes sociaux, chargées de mettre en place la politique décidée par l'État. On est passé de la démocratie sociale à une gouvernance guidée par un impératif de maîtrise des dépenses et non par la volonté de répondre aux besoins des assurés. La procédure du Semestre européen conduit également à un recul de la démocratie : Dans le programme de stabilité qu'il a envoyé à la Commission européenne, le gouvernement a récemment revu à la baisse l'objectif national des dépenses d'assurance maladie pour 2015, pourtant voté par le Parlement.

Il y a urgence à réinventer un système démocratique s'appuyant sur la participation des citoyens, des partenaires sociaux et des acteurs clés du système. ♦

Assurance maladie : l'accès aux soins en question ?



© THE WESMANIA

La part remboursée par l'Assurance Maladie obligatoire a reculé.

Les désengagements successifs de la Sécurité sociale dans le remboursement des soins participent d'un choix politique qui conçoit les dépenses de santé comme un coût. Et c'est ainsi que l'assurance maladie va de « gains d'efficience » en plan d'économies...

Les principes fondateurs de la Sécurité sociale attribuent à la branche maladie les missions de prise en charge des dépenses de santé, la garantie de l'accès aux soins pour

tous et la charge d'assurer les différents programmes de prévention ainsi que de contribuer au fonctionnement d'établissements médico-sociaux.

Depuis 1996, les dépenses de santé remboursées par la Sécurité sociale sont plafonnées par l'objectif national de dépenses d'assurance maladie validé par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Cet ONDAM

est systématiquement voté en deçà des dépenses prévisibles de santé. Avec les vagues de déremboursements, de franchises, de forfaits..., la part remboursée par l'Assurance Maladie obligatoire a reculé passant de 80 % il y a 30 ans à 75 % en 2013. Hors hospitalisation et affections de longue durée, la Sécurité sociale ne rembourse plus aujourd'hui que 50 % des soins en moyenne. Les complémentaires santé doivent en grande partie compenser cette régression des droits alors que le « reste à charge » pour les patients s'est accru.

Malgré la création du RMI, l'exclusion sociale s'est développée dès les années 1990 et 17 % de la population n'avait pas accès aux soins. C'est pour répondre à ces situations extrêmes qu'ont été instituées la CMU (couverture maladie universelle) en 1999 puis l'ACS (aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire) en 2004. Mais environ 5 % de la population demeure aujourd'hui exclue d'une complémentaire santé pour des raisons financières.

En juillet dernier, la Caisse nationale d'assurance maladie a présenté une nouvelle liste de mesures, en appui au plan gouvernemental visant à réaliser quelque 10 milliards d'économies sur la période 2015-2017. Réorganisation des hôpitaux, évolution du « panier de soins » remboursable... Autant d'objectifs de réduction des dépenses qui risquent de se traduire encore par des inégalités croissantes en matière d'accès aux soins. ♦

Les mutuelles au piège de la logique marchande

Considérant la santé comme une simple marchandise, les directives européennes visent à organiser un système d'assurance santé complémentaire très concurrentiel qui ignore largement les valeurs de solidarité portées par les mutuelles.

Cantonnées en 1945 au développement de centres de prévention et de soins, les mutuelles ont pris une place de plus en plus importante dans le remboursement des dépenses de santé au fil des désengagements successifs de la Sécurité sociale.

Le code de la Mutualité, réécrit en conformité avec les directives européennes, stipule que les mutuelles doivent constituer une marge de solvabilité (capital minimum pour garantir leurs engagements auprès de leurs assurés) quitte à souscrire une réassurance auprès d'un organisme privé. Fragilisées par la concurrence des grands groupes privés, les mutuelles solidaires cherchent à se rapprocher entre elles, voire à fusionner pour ne pas disparaître. Elles sont déjà conduites à augmenter leurs cotisations et/ou à diversifier leur offre complémentaire. Les mutuelles solidaires de fonctionnaires sont en outre directement menacées par les complémentaires santé collectives qui seront généralisées au 1^{er} janvier 2016 car de nombreux fonctionnaires risquent fort de choisir d'être couverts par la complémentaire d'entreprise, largement subventionnée, de leur conjoint. Injustement taxées à 7 %, elles bénéficient au mieux d'une aide dérisoire des employeurs publics et risquent de perdre la gestion du régime obligatoire des fonctionnaires. Les récentes évolutions de la MGEN sont ainsi particulièrement emblématiques. À partir de janvier, les cotisations ne seront plus proportionnelles aux revenus mais calculées en fonction de l'offre choisie par l'adhérent, de sa catégorie (actif/retraité) et de sa tranche d'âge. La logique commerciale remplace peu à peu celle de la solidarité.

Colette Bec : « Une institution majeure de la démocratie »

Colette Bec, Professeur de sociologie à l'université Paris Descartes, membre du LISE (Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique) CNAM/CNRS

Notre Sécurité sociale a 70 ans. Est-elle fidèle aux idéaux qui ont présidé à sa création en 1945 ?

Il faut tout d'abord souligner que la Sécurité sociale a profondément transformé la société française. Non seulement, elle est une composante majeure du succès des Trente glorieuses mais elle a contribué à un large recul du sentiment d'insécurité...

En ce sens-là, on peut dire qu'elle a rempli de manière notable le rôle politique qui lui avait été assigné. Peut-on dire pour autant qu'elle est restée fidèle aux idéaux de sa création ?

Elle a été confrontée à diverses crises, n'a cessé de rencontrer des situations difficiles de natures diverses. Économiques, avec la crise des années soixante-dix, l'aggravation continue du chômage...

Mais aussi elle a dû surmonter une évolution sensible des mentalités, la montée de formes d'individualisme, de corporatismes qui ont mis à mal le projet « solidariste » des pères fondateurs. Les accrocs à la règle de solidarité qui devait prévaloir se sont multipliés à tel point que les risques de dualisation ne sont pas inexistantes. Il suffit de penser aux complémentaires qui détricotent la logique solidaire. Il faut dire que sa création correspondait à un moment très particulier politiquement où il était concevable de « prolonger en temps de paix la solidarité du temps de guerre » comme le disait Pierre Laroque. Mais cette ambition s'est émoussée avec le temps ; elle a en partie cédé aux assauts de la logique du marché et de l'affaissement concomitant du projet politique.

Nous aurions donc perdu le sens politique du projet fondateur ?

Sans idéaliser la période inaugurale, il faut souligner qu'un idéal partagé

de solidarisation de la société était grosso modo partagé par les grandes familles politiques. Il a été assez vite battu en brèche par des corporatismes multiples, les réticences d'une partie de la médecine libérale, du patronat... Et surtout il est désormais menacé par une montée de l'individualisme qui pousse à considérer que chacun peut se sauver par lui-même, en recourant aux assurances individuelles. Pour une partie d'entre nous, la Sécurité sociale est assimilée à « une caisse à remboursement ». Le sentiment d'un dû, d'un droit individuel en dehors de la collectivité voire contre la solidarité indispensable à une société démocratique s'est imposé au fur et à mesure que la libération du besoin s'effectuait.

Comment sauver la Sécu alors qu'on ne cesse de nous parler du « coût » du travail ?

À mes yeux, sauver la Sécu ne peut s'entendre d'abord et exclusivement en termes économiques. Cette question elle-même ne saurait se limiter à l'évocation du « trou » et des moyens techniques de le combler. La question du financement appelle un débat politique sur les finalités de l'institution, débat qui est escamoté depuis plusieurs années. Il conviendrait de reposer les questions de la protection en termes politiques. Quelle place veut-on lui donner dans une démocratie qui fait de la liberté et de l'égalité ses principes fondateurs ? En ce sens, elle relève d'un projet collectif dont le 70^e anniversaire offre peut-être l'occasion de mesurer le manque par rapport à l'élan solidaire de 1945. Considérons toujours que la Sécurité sociale est une institution majeure de la démocratie ?

« Menacé par une montée de l'individualisme qui pousse à considérer que chacun peut se sauver par lui-même. »



Peut-on remettre de la solidarité et de la démocratie ?

Aujourd'hui, les expressions « démocratie sociale » et « solidarité » se sont un peu démonétisées. La « démocratie sociale » est devenue formelle et semble se restreindre à un « dialogue social » vidé de son sens. L'ambition démocratique que portaient les fondateurs de la Sécu est autrement plus large. Elle repose sur une participation large d'assurés éduqués, attachés à une solidarité délibérée qui fonde des droits sociaux et collectifs. L'injection de davantage de solidarité et de démocratie est au prix du large débat que j'appelle de mes vœux. C'est un chaînon dans la pratique démocratique qui me paraît indispensable au fonctionnement même voire à la survie de la démocratie politique. ♦

Urbanisme

La ville du futur est déjà là !

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et en 2050, ce sera plus des deux tiers. En France, selon l'INSEE, 95 % de la population vit sous influence des villes. À l'échelle de la planète, le progrès de l'urbanisation s'apprécie en millions d'habitants. On dénombre 545 villes millionnaires en 2015 dont 14 avec plus de 20 millions d'habitants contre 11 en 1900. En 2030, il y en aurait 750, dont 150 en Chine avec une moyenne de 6,6 millions d'habitants. Dans cette perspective, comment concilier explosion urbaine, environnement et qualité de vie ? C'est alors que l'écologie s'invite dans la question urbaine.

Qu'est-ce qu'une ville ? Il y a la définition statistique, toute relative (2 000 habitants en France, 5 000 pour l'Union Européenne, 100 000 en Chine). Mais la ville est avant tout un lieu de vie. Par opposition à la ruralité, l'urbain se caractérise communément par un espace territorial limité où s'agglomèrent des constructions et des activités humaines. Comment évaluer l'impact de l'urbanisation sur

l'environnement ? La notion d'empreinte écologique d'une population indique « la surface terrestre et aquatique biologiquement productive nécessaire à la production de ressources consommées et à l'assimilation des déchets produits par cette population, indépendamment de la localisation de cette surface ». Un habitant de la planète a en moyenne une empreinte écologique de 2,3 ha contre 9,6 pour un américain (chiffres de 1999). Par comparaison, l'empreinte écologique d'un parisien en 2007 s'élève à 6 ha. Peut-on organiser l'urbanisation croissante tout en réduisant l'empreinte écologique des citadins ?

Villes fertiles, villes résilientes, villes denses

Construire des bâtiments urbains qui permettent de développer de nouveaux modes de vie éco-responsables deviendrait donc une nécessité. Bâtiments « métaboliques », « bioclimatiques », à énergie positive, qui recyclent leurs



propres déchets et produisent leur propre énergie, tout un langage renvoie au principe de résilience, terme emprunté à la psychologie, pour définir ici la capacité à compenser les perturbations environnementales que l'urbanisation provoque. La municipalité de Paris a demandé à l'architecte Vincent Callebaut d'imaginer la ville de 2050 car, dans le cadre de son Plan climat, la capitale cherche à réduire de

75 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2050. Le résultat est spectaculaire : tours végétales près du Louvre, immenses fermes verticales le long du boulevard périphérique, buildings à capteurs solaires surplombant les bâtiments haussmanniens. L'architecte propose notamment de doubler, voire de tripler, la hauteur des immeubles. « Le but est de répondre à la crise écologique et à celle du logement par une architecture qui mêle les bureaux et les appartements. De cette façon, la chaleur des bureaux permet, par exemple, de chauffer les habitations la nuit », soutient-il. La ville dense, devient ainsi écologique ! Dans ce Paris de 2050, tous les bâtiments produisent de l'énergie. Les designers se sont associés à des consultants en ingénierie qui ont calculé le bilan carbone des constructions imaginées : la moins efficace serait auto-suffisante et les autres produi-

La démarche EcoCité

Sous l'égide conjointe des ministères de l'écologie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, 19 grands territoires s'engagent aux côtés de l'État pour conduire la transition écologique en ville. L'enjeu est de soutenir la croissance et l'attractivité des villes, de les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrice d'énergie ou d'espaces périurbains. Plus globalement, la démarche s'inscrit dans la lutte contre l'artificialisation des sols, la pollution de l'air et le réchauffement climatique. Les projets s'adaptent aux quartiers existants et à leurs particularités, ont vocation à renouveler les villes et sont définis comme des « laboratoires de la ville durable » pour expérimenter d'autres approches du projet urbain.





Le premier écoquartier lancé à Paris sur le site de l'ancienne gare de Rungis a été inauguré en mai dernier.

raient jusqu'à 290 % de leurs besoins pour redistribuer l'énergie alentour !

Smart cities, smart grids

Plusieurs pays voient leur futur dans des « villes intelligentes ». Le modèle de ces cités hyperconnectées se construit depuis 2003 en Corée du Sud, à 60 km au sud-ouest de Séoul. Songdo International City est le lieu d'expérimentation privilégié de la firme américaine Cisco, leader mondial des smart grids ou « réseaux intelligents ». Les chiffres donnent l'envergure de ce projet financé par des fonds privés, qui devrait s'achever en 2018 : 610 ha, 65 000 habitants, 300 000 emplois, le tout pour un montant estimé à 35 milliards de dollars. Parmi les nombreux gratte-ciel de loge-

ments et de bureaux, la tour d'Incheon, en cours de construction devrait atteindre 600 m. Câbles, capteurs et caméras forment un réseau dense qui collecte toutes sortes d'informations « pour faciliter le quotidien ». Un aspirateur souterrain tentaculaire transporte les déchets jusqu'à une usine d'incinération, où ils sont transformés en électricité, des lecteurs de plaques minéralogiques contrôlent les accès aux parkings...

Ainsi décrite, la ville semble avoir perdu sa dimension humaine et s'enfermer pour constituer un monde en soi, replié sur ses propres règles.

Eco-quartiers pour une vie urbaine « durable et désirable »

L'exemple des villes pionnières allemandes (Fribourg, Tubingen) et scandinaves (Malmö, Stockholm) a su convaincre élus et profession-

Valéry Didelon « L'écologie, un business »



Valéry Didelon
Historien de
l'architecture,
enseignant à l'ENSA
de Paris-Malaquais
et co-fondateur
de la revue Criticat.

À quoi ressemblera la ville de demain ?

Beaucoup à celle d'aujourd'hui, de la même manière que la ville de la fin du XX^e siècle ne diffère pas beaucoup de celle de la fin du XIX^e siècle en dépit à l'époque d'une forte croissance économique. Hier comme aujourd'hui, les changements qui sont réels se font surtout dans l'ordre de l'invisible que l'on pense aux réseaux d'assainissement, aux ascenseurs, à l'air conditionné, etc. Les projets de « villes intelligentes » dont on entend parler, radicalement innovantes, ne peuvent concerner qu'un très petit nombre de personnes, riches en général.

Comment comprendre l'imaginaire futuriste que relayent les médias ?

Cela séduit mais cela ne constitue pas une réponse aux problèmes que pose aujourd'hui l'urbanisation dans nos pays développés. La multiplication des tours écologiques est parfois présentée comme une panacée contre l'étalement urbain, mais la construction à grande échelle de tels édifices sophistiqués suppose des investissements que nos sociétés ne peuvent plus faire. Il faut également penser aux coûts d'entretien élevés sur le long terme des immeubles de grande hauteur. Quant à leur caractère écologique, il vaut mieux ne pas trop réfléchir à l'énergie grise que nécessite leur construction ni aux infrastructures pour les rendre accessibles.

Si densification il doit y avoir, ce sera plutôt de la ville telle qu'elle est. Ponctuellement et de manière assez peu spectaculaire. Un certain nombre d'architectes et d'urbanistes travaillent désormais en ce sens, se basant sur les besoins réels des citoyens. La réhabilitation des bâtiments existants, le réemploi des matériaux de construction et l'invention en termes d'usages sont autant de pistes pour façonner la ville de demain.

Le débat sur la ville est-il à la hauteur ?

Il est malheureusement phagocyté par les experts et les industriels du BTP avec lesquels la presse se montre parfois complaisante. Le simplisme règne là où la pédagogie devrait permettre à chacun de comprendre la complexité des enjeux.

Dans le milieu de l'architecture et de l'urbanisme, le débat critique laisse trop souvent la place à la célébration des réussites individuelles. Nous avons besoin de véritables controverses qui bousculent les certitudes et ouvrent le champ des possibles.

nels français et chaque commune aspire désormais à son éco-quartier. Ils offrent des bâtiments énergétiquement optimisés, une place à l'agriculture urbaine, à des parcs, des jardins. Revitalisation des friches urbaines, priorité aux mobilités douces (voies piétonnes, pistes cyclables, tramways, bus), ils favorisent aussi les pratiques collectives par la

création de coopératives et d'AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Multiplication des projets, diversité des approches, tous les éléments de la ville du futur sont déjà là ! ♦

Claire Guéville

Sciences humaines, « Villes durables, quelles villes pour demain ? », Septembre 2015.

Le LAAC de Dunkerque : J'ai 10 ans !



Pour célébrer ses 10 ans, le LAAC (Lieu d'art et d'action contemporaine) de Dunkerque propose du 17 octobre au 3 avril un parcours de la totalité des œuvres acquises depuis 2005. Une façon aussi de découvrir comment s'est fabriqué le musée, à travers dix ans d'expositions, de rencontres et de partenariats. Le LAAC est héritier de l'immense collection d'un passionné, Gilbert Delaine, qui a offert en 1982 plus de mille œuvres à la Ville de Dunkerque, heureux réceptacle d'un musée d'art. Ce fonds historique est ainsi constitué de plus de 1 000 œuvres des années 40 au milieu des années 1980, d'artistes ayant exercé en France. Quelques ensembles significatifs témoignent de l'art de la seconde moitié du xx^e siècle : groupe CoBra, art abstrait (Soulages, Hartung, Joan Mitchell...), Nouveau Réalisme (Arman, César, Niki de Saint-Phalle), la Figuration narrative, les écoles du Nord...

La Ville a voulu prolonger cette emprise sur l'art contemporain en créant en 2005 le LAAC. C'est dans un cube en céramique blanche, planté tout près de la mer, que la collection d'art contemporain évolue au gré des acquisitions du musée. Quelque 550 œuvres sont venues enrichir le fonds historique. Et, en ce dixième anniversaire, un parcours de la totalité de ces œuvres est proposé au public, un parcours éclairé par les conditions même dont la nouvelle collection a été constituée. Achats, donations, datons, dépôts, sont évoqués au fil des salles. Par la richesse des rencontres, comme celle avec deux artistes de la région, Gérard Duchêne et Bernard Guerbadot, à qui une salle est consacrée, ou celle d'artistes photographes que le LAAC avait invités à interpréter le territoire.

Le chaînon manquant

Au milieu des années quatre-vingt, des responsables de structures de spectacles se sont réunis en réseau, Le Chaînon, en vue d'un meilleur repérage des artistes et pour développer un circuit culturel équitable et solidaire. Ils sont aujourd'hui 224 sur toute la France. Sur le même principe naissait Le Chaînon Manquant, un festival qui se déploie à Laval et à Changé pendant cinq jours. Avec 75 spectacles d'arts du cirque, conte, danse, arts de la rue, théâtre, musique, l'édition 2015 promet de belles découvertes à prix très raisonnables (6 et 8 € la place). Du 16 au 20 septembre. www.lechainon.fr



Le patrimoine du xx^e siècle

« L'architecture du xx^e siècle, une histoire d'avenir », c'est le thème proposé pour les journées européennes du Patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre. Quinze années de création c'est peu, pourtant ce début de siècle porte déjà, dans ses constructions, ses agencements de jardins et d'espaces publics, ses réhabilitations, des choix qui feront date.

www.journeesdupatrimoine.fr



Cinéma français : « le vide politique »



© BR

Les Cahiers du cinéma, qui font fêter l'an prochain leur 65^e année de publication, mettent les pieds dans le plat politique dans leur numéro de septembre. Sous le

titre provocateur « *Le vide politique du cinéma français* ». Trois tendances sont montrées du doigt : le cinéma social qui « ne mange pas de pain » (exemple *La loi du marché*), le « *quittons ce monde pourri* » qui ne croit pas à un « *possible politique* » et la tendance incarnée par la Palme d'or Cannes 2015 de Jacques Audiard *Dheepan*, film dans lequel Les Cahiers voient un cinéma de clichés sociaux. Le rédacteur en chef Stéphane Delorme décrit ce vide comme une « *BFMisation des cerveaux* ».

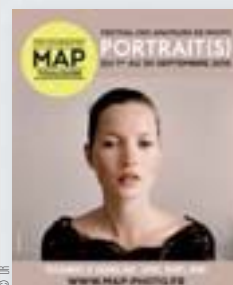
Les soleils du Festival d'automne à Paris

Après le sud et son été de festivals, rentrée à Paris avec son Festival d'Automne. Cette 44^e édition ouvre le 9 septembre avec Robert LePage qui, seul en scène, conte ses souvenirs d'enfance sur fond de bouleversement des années soixante au Québec. À partir du 20 septembre, une autre histoire, celle tourmentée de la Corée du Sud, sera portée par quatre artistes femmes de quatre générations, dont la magnifique compositrice Unsuik Chin. www.festival-automne.com



MAP Toulouse, portraits photo

Avec le MAP Toulouse, la photo fait l'actu pendant un mois, du 1^{er} au 3 septembre. Le festival, dédié aux amateurs passionnés de clichés, rallie professionnels reconnus et jeunes talents, cette année autour du portrait. Visages de stars pour la presse, de malfrats pour les dossiers du ministère de l'Intérieur, d'enfants du monde pour l'image documentaire, d'anonymes pour une pratique généralisée. www.map-photo.fr



© BR

Bande dessinée et immigration

L'histoire de l'immigration au xx^e siècle s'est aussi écrite en bande dessinée. D'une génération à une autre, d'une migration à une autre, d'une esthétique à une autre, des auteurs se sont emparés du sujet pour exprimer, souvent avec humour, les effets profonds de ces mouvements de population. Entre septembre 2015 et septembre 2020, le musée de l'Histoire de l'immigration propose une exposition itinérante qui rassemble des planches, de Goscinny et Hugo Pratt à Marjane Starapi et Riad Sattouf. Des supports pédagogiques sont proposés pour le public scolaire.

Contact : direction partenariats, 01 53 59 64 01.



© BR

Expo Milano 2015 à l'image de l'Europe

L'exposition universelle de Milan, qui fermera ses portes le 31 octobre, n'a pas rencontré le public. L'Europe a la tête ailleurs. Giovanni ne cache pas son scepticisme. Ce jeune designer milanais, qui a travaillé avec les plus grands, connaît assez sa ville pour savoir que les projets struc-



Le pavillon de la France, une halle de marchés très parisienne, réalisé par l'agence X-Tu.

tureaux accompagnant l'Expo Milano 2015 ne seront pas prêts, voire ne verront tout simplement pas le jour, avant la fin de la manifestation le 31 octobre. Est-ce les scandales de corruption autour de la construction qui le rendent si pessimiste ? Toujours est-il qu'une seule ligne de métro sur les trois annoncées a été réalisée (mais c'était également le cas pour le métro de Paris en 1900), que la gare de l'expo n'est pas vraiment finie, qu'une bretelle d'autoroute manque à l'appel et, pire, que plusieurs pavillons n'étaient pas achevés pour l'inauguration le 1^{er} mai. De plus, l'expo ne s'étend que sur 110 hectares à côté de la foire de Milan. Une seule grande allée, plutôt déserte la journée, bordée des pavillons étrangers. Mis à part les jeunes états pétroliers du Kazakhstan et du Turkménistan, les gouvernements ont investi à minima dans une exposition qui ne fait plus recette. À chaque expo, le plus grand nombre de pavillons sont détruits, mais ici, ils le seront tous à l'exception de celui de l'Italie. On n'est plus au temps où une ville comme Séville, en 1992, plongeait dans une ère contemporaine que Franco avait refusée, où le gouvernement portugais édifiait un nouveau quartier à Lisbonne en 1998, où Shanghai en 2010 confirmait l'entrée de la Chine dans le petit groupe des grandes puissances. Le vieux continent semble lassé.

« Nourrir la planète... »

Il y a heureusement quelques architectures audacieuses et démontables. Le pavillon de la France, réalisé par l'agence pari-

sienne X-TU, une halle avec ses immenses filets accrochés aux arches de bois où se suspendent les objets et produits du savoir-faire hexagonal en matière de gastronomie, en est un. Comme celui du Japon, tout en finesse, ou celui du Bahreïn, suite d'ondes blanches de béton ouvrant sur des jardins aux fruits délicieux. Ou encore celui du Maroc, forteresse de terre cuite au bord d'un plan d'eau. Mais l'attrait principal de l'expo reste son thème : « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Un thème sans écho véritablement novateur. La région italienne et alpine du Haut-Adige s'est distinguée en présentant son pavillon comme l'intérieur d'un glacier pour rappeler que nourriture et vie commencent par l'eau.

Les expositions universelles ont été la vitrine d'époque de construction et de modernismes architecturaux, comme le rappelaient l'an dernier les plans et

« Nourrir la planète, énergie pour la vie »

Architecture et nourriture vont de pair. C'est du moins ce que pense Carlo Petrini qui ne supporte pas que les centres des villes européennes soient défigurés par les McDo et autres fast-food. En opposition, il crée en 1989 le mouvement Slow food dont la devise est « bon, propre et juste ». C'est lui qui a inspiré le thème de l'Expo de Milan : « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Son fondateur espérait que l'expo ne se transforme pas en foire à la consommation. Pas vraiment réussi.



Le pavillon du Japon.

maquettes exposés à la Cité de l'architecture de Paris. L'audace aujourd'hui est sans doute moins de défier la nature que de vivre avec elle. Et la candidature de Paris pour la prochaine expo en 2020 devra redoubler d'imagination pour convaincre le public.

Milan ne restera pas dans les annales des expos universelles, la perspective d'une agriculture durable et solidaire ne semble pas être au cœur des préoccupations de nos sociétés. ♦

Pauline Rivaud

Fondation Prada

L'exposition universelle 2015 se déroule dans une capitale de la mode. La haute-couture, l'architecture et le design forment l'identité culturelle de Milan. Prada, griffe italienne emblématique, le réaffirme en créant, après Venise, sa deuxième fondation d'art à Milan, consacrée à l'art contemporain.



La Biennale d'art contemporain de Lyon, moderne pour six ans

La biennale d'art contemporain est une exposition internationale qui se veut acteur de réflexion de la société, au-delà du marché de l'art. Celle de Lyon, sous la direction de Thierry Raspail, a choisi la modernité. En quatre événements.

Moderne. Quel salon d'art, quelle foire internationale oserait revendiquer aujourd'hui un thème qui définit une époque déjà révolue? Une biennale d'art contemporain. Celle de Lyon s'en empare pour donner le ton de ses trois prochaines éditions, de 2015, 2017 et 2019. La première s'est ouverte le 10 septembre et dure jusqu'au 3 janvier. Elle met en avant les créations d'une soixantaine d'artistes de 28 pays, ainsi qu'une sélection d'œuvres choisies dans la collection du musée d'art contemporain de la ville (macLYON) faisant écho à la thématique que son directeur artistique Thierry Raspail revendique: « le moderne n'est pas fini ».

C'est ça l'effet biennale: semer en toute liberté un sujet de société puis attendre les réac-

tions fertiles d'une vague d'artistes internationaux. Et créer ainsi l'événement. Une façon de mener le public à réfléchir sur les préoccupations du moment avec, comme support, la création contemporaine sélectionnée par-delà le diktat du marché de l'art. Pour la biennale, l'idée est tout simplement de briller sur le monde et, par ricochet, sur celui des professionnels de l'art en initiant une tendance. Les biennales sont plus d'une centaine aujourd'hui à travers le monde, la moitié d'entre elles exercent une influence certaine.

C'est le cas des trois historiques: Venise (la doyenne créée il y a 120 ans), Sao Paulo (en 1951) et la documenta de Cassel (en 1955), cette dernière étant en fait une quinquennale. Leur succès s'explique par leur organisation internationale, leur gigantesque surface d'exposition, enfin leur philosophie de convier les artistes contemporains à s'inspirer d'un sujet d'actualité. À l'origine, les pavillons des pays présents



© PHIL HATZELSON

rappelaient ceux d'une exposition universelle, Venise et Sao Paulo en sont les parfaits exemples. En France, Malraux a créé celle de Paris en 1959, définissant la particularité d'une biennale lors de son inauguration: « l'État n'a pas à marquer de préférences. Il doit seulement aider les artistes. L'État quant à lui n'a pas à choisir. Il ne peut qu'enregistrer. Il ne peut qu'encourager cette liberté ». La distin-

quant ainsi des grandes expositions muséales. Mais la Biennale d'art de Paris fut arrêtée en 1985. Celle d'art contemporain de Lyon a en quelque sorte repris le flambeau en 1991, co-créée par l'historien de l'art Thierry Raspail, qui dirige le macLYON depuis 1987. D'autres biennales ont vu le jour, Istanbul (1987), Gwangju (1995: la première d'Asie), Montréal (1998), Liverpool (1999), Berlin, Sydney, Shanghai, Dakar, parmi les plus influentes.

Anish Kapoor chez Le Corbusier



© JONATHAN LEBRON

Au couvent de Sainte-Marie de la Tourette, vit une communauté de moines dominicains. Construit par Le Corbusier dans les années 50, il est un rare lieu spirituel vivant à s'ouvrir aux artistes contemporains. François Morellet en 2009, Véra Molnar, Stéphane Couturier et Ian Tyson en 2010, Alan Charlton en 2011, Eric Michel en 2012, Anne et Patrick Poirier en 2013, s'y sont succédés. C'est au tour d'Anish Kapoor de confronter son art monumental aux volumes de l'architecte dont on célèbre en 2015 le 50^e anniversaire de la disparition. Les sculptures de l'artiste britannique, dont quelques-unes sont installées dans les jardins du château de Versailles jusqu'au 1^{er} novembre, seront exposées à Eveux pendant toute la durée de la Biennale de Lyon.

Ralph Rugoff, commissaire

A l'heure du virtuel et de la mondialisation, le mot « moderne » résonne comme une promesse. Pour le poser au cœur de la scène artistique de 2015, la Biennale de Lyon s'est dotée d'un commissaire d'exposition de renom, Ralph Rugoff. Le commissariat d'exposition, très récent métier de l'art, est une donnée maîtresse



La grande exposition internationale de cette Biennale d'art contemporain de Lyon réunit une soixantaine d'artistes de 28 pays autour de « La vie moderne ». Ici, l'œuvre de Wilcox T.J., *In the Air 2013*, digital video.

de l'immense organisation que représente une biennale. Tout comme l'artiste associé, le commissaire invité engage sa propre influence vers le succès international espéré de l'édition. Le conservateur américain choisi par Thierry Raspail pour cette édition dirige la Hayward Gallery à Londres depuis 2006. Commissaire de très nombreuses expositions, il a été conseiller auprès de la Biennale de Sydney 2002, de la Triennale de Turin en 2005, membre du comité de sélection du British Council au titre de la Biennale de Venise. Ralph Rugoff a composé sa sélection d'artistes en les réunissant autour de *La vie moderne*. C'est le titre de l'exposition internationale de cette édition. Elle est présentée en deux endroits, au musée d'art

contemporain (MAC) de Lyon et à La Sucrière. L'ancienne usine à sucre des quais de la Saône, réhabilitée en 2003 pour accueillir expositions et événements culturels, est depuis l'un des sites emblématiques de la Biennale de Lyon. Thierry Raspail a quant à lui puisé dans les collections du MAC Lyon pour en extraire une trentaine d'œuvres composant l'autre grande exposition, intitulée *Ce fabuleux monde moderne*. Celle-ci occupe les 1000 m² du Plateau, espace d'exposition du bâtiment imaginé par Christian de Potzamparc pour le Conseil Régional Rhône-Alpes.

L'étendue de la Biennale

L'événement Biennale rejaillit sur la région lyonnaise. L'IAC (Institut d'art contemporain) de Villeurbanne accueille jusqu'en novembre l'exposition *Rendez-vous 15*. La direction artistique de la manifes-

Thierry Raspail : « Le moderne n'est pas fini »



Thierry Raspail, directeur artistique de la Biennale d'art contemporain de Lyon.

Quel est l'ADN des biennales d'art ?

Dans les années 85, il est apparu que les musées n'étaient pas suffisants, parce que trop branchés sur l'Occident, que les centres d'art étaient formidables pour l'actualité mais plutôt localisés et là aussi vers l'Occident. Le reste du monde se développe et que trouve-t-il comme structure. Il trouve le système des biennales. C'est immédiatement large, grand, pouvant donner quelque chose de nouveau.

En se demandant « est-il possible de s'extraire du contexte dans lequel nous sommes ? » nous raisonnons toujours depuis notre centre à nous. Si aujourd'hui vous vous intéressez à une chose qui s'appelle bêtement la globalisation, c'est-à-dire ces incroyables flux qui viennent de partout, dont on n'arrive guère à discerner qui en est l'auteur, où en sont les origines, et comment se structurent les influences, vous êtes devant une chose absolument inédite.

Comment s'articule le sujet moderne ?

En 1985 on croit que « moderne » est fini, on appelle ça post-moderne, c'est l'époque de la fin du bloc est-ouest, on entre dans un monde où il n'y a plus d'affrontements, on arrive à l'harmonie. On s'est trompés. Le moderne n'était pas fini, on s'est rendu compte qu'on est dans une phase tardive beaucoup plus complexe. D'autant plus complexe que les religions et autres cultures, qui n'appartenaient pas au registre de l'art contemporain et de l'art en général, arrivent. La Chine a une tradition très différente, l'Inde aussi, l'Afrique. C'est dans cette perspective que j'ai demandé à Ralph Rugoff de parler de moderne. Il a proposé deux sens différents : le sens désuet, révolu mais jamais achevé et dont les attentes n'ont jamais été réalisées, et le sens le plus courant : la vie moderne. Il est parti de questions qu'on retrouve simultanément en Corée, en Inde, au Japon... Dans tous les pays développés, on retrouve des phénomènes de rapport homme/femme, d'environnement, cumul des déchets, une génération post-média... Ces choses-là vont s'articuler.

tation, créée en 2002, est portée par quatre institutions (la Biennale de Lyon, l'IAC, l'EN-SBA, le Musée) qui collaborent avec les biennales internationales. Dix de ces dernières sont invitées à choisir un artiste encore inconnu et mettre ainsi à l'affiche la jeune création internationale. Le quatrième grand événement de la biennale a lieu aux alentours de la métropole, dans le couvent de la Tourette (lire ci-contre). Enfin, *Veduta* et *Résonance* sont deux plateformes originales qui ont émergé avec la

Biennale. La première est dédiée aux amateurs d'art. Dans une centaine de maisons de l'agglomération, dont beaucoup appartiennent à des particuliers, sont accueillies des résidences d'artistes et des expositions d'œuvres du maCLYON. Résonance permet-elle d'associer les acteurs culturels de Rhône-Alpes qui proposent leurs propres expositions. Soumises à l'appréciation des organisateurs de la biennale, celles qui sont retenues sont rassemblées sous le label Focus. ♦

Veronique Giraud

Cyril Teste : « Pour une performance filmique »

Le collectif MxM expérimente une nouvelle forme de spectacle vivant, la performance filmique. Directeur artistique et metteur en scène, Cyril Teste revient sur l'expérience du spectacle Nobody, actuellement en tournée en France.

Vous avez créé le spectacle Nobody d'après les textes de Falk Richter...

Nous travaillons avec Falk Richter depuis sept ans. C'est un des auteurs et metteurs en scène de notre génération que j'apprécie le plus. Il ne se place pas en dehors du monde qu'il dénonce, mais à l'intérieur. Cela me semble juste de dire : nous ne sommes pas plus intelligents que le système que l'on dénonce puisque nous y participons. En outre, je pense que son écriture a une dimension cinématographique.

Pour Nobody, la scène est entièrement fermée par une baie vitrée...

J'ai trouvé amusant de renverser la situation. Ici c'est nous qui observons ces hommes et ces femmes, managers et consultants dans une boîte de restructuration, pour lesquels le monde est devenu un vivarium.

A quoi correspond la performance filmique dans l'univers du spectacle vivant ?

Il faut d'abord s'interroger sur comment produire autrement du sens, et quels sont les outils que l'on développe pour pouvoir le faire. La performance filmique nous le permet. Ce n'est pas vraiment du cinéma, ce n'est pas du théâtre filmé, c'est un objet qui se situe entre les deux, hybride, dans lequel nous sommes en train de construire des univers. Nous allons construire d'autres performances filmiques, avec d'autres sujets. Mais Nobody nous a permis avant tout d'expérimenter comment on invente des

modes de production différents, comment la technologie d'aujourd'hui nous permet d'aborder des sujets de cette manière.

Notre travail de recherche, de développement a été entrepris pour faire évoluer l'écriture scénique. L'équipe du collectif MxM a même un petit pôle de développement de robotisation, d'automatisation de caméra. Nous nous amusons à chercher jusqu'où la technologie peut servir la question de la précision et, en même temps, ce que cette technique renvoie à l'homme, à notre société. On se rend compte qu'elle doit disparaître, qu'on doit la mettre au service d'un plateau et non au service d'une prouesse technologique.

Le numérique a changé la donne ?

Le numérique permet de faire de très longs plans séquences. Nobody, c'est un plan séquence d'une heure trente, scandé avec un autre cadreur opérateur en contre-champ. Le numérique permet aussi de questionner des temporalités et des moyens de production, par exemple répéter différemment. Au cinéma c'est encore différent. Pour une performance filmique, on peut répéter comme on le fait au théâtre tout en s'inscrivant dans une précision qui est celle du cinéma. On est en train d'écrire tout cela dans une charte, pour se donner des règles de travail. Ce qui est intéressant aussi c'est comment on crée des embolies dans le temps du cinéma.

Comment la performance filmique se distingue-t-elle du cinéma ?

Le cinéma n'est pas fait pour être vu en temps réel, il est fait pour être

Cyril Teste est né en 1975. Il est directeur artistique et metteur en scène du collectif MxM, qu'il a co-créé en 2000. MxM est artiste associé au Lux, scène nationale de Valence, au Canal, théâtre intercommunal du Pays de Redon, et au Cent-Quatre-Paris.



vu, revu. Il est inscrit dans une pellicule ou dans un disque dur. Avec la performance filmique on est en temps réel en permanence. Ce qu'on va commencer à inventer, je l'espère en tout cas, ce sont de nouvelles grammaires. D'autres l'ont fait avant nous, cela nous permet d'avancer. J'espère que cet outil-là va nous permettre d'écrire autrement.

Cela ne veut pas dire pour autant que pour être contemporain il faut user de la technologie et faire de la performance filmique. On peut très bien faire un théâtre aujourd'hui, beaucoup d'artistes le font très bien, avec une chaise et un texte. Et c'est tant mieux que nous ne soyons pas tous au même endroit.

La performance filmique est-elle une nouvelle tendance ?

En ce moment, il y a un temps qui est très beau parce qu'on se rend compte qu'il y a presque un mouvement qui est en train de se créer. On est à l'orée de quelque chose pour peut-être créer du souffle autrement. Et le théâtre est, à son origine, un espace pluridisciplinaire. Si on ne peut pas le faire au théâtre je ne sais pas où on peut le faire ailleurs. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



Enseignants,

collectez des fonds facilement

pour vos projets pédagogiques

avec vos idées clés en main !



Vous êtes enseignant volontaire ?
→ Collectez des fonds pour les besoins de votre classe

Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire

Vous êtes enseignant ?
→ Collectez des fonds pour les besoins de votre classe

Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire

Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire

initiatives

AU CŒUR DE VOS PROJETS



Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire

Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire

Vous êtes enseignant ?
→ Collectez des fonds pour les besoins de votre classe

Vous êtes enseignant volontaire et
→ aidez bénévolement l'association partenaire



Conseils et catalogues gratuits au 02 43 14 30 00



initiatives.fr

Vous ne savez pas comment collecter des fonds pour vos projets pédagogiques ?
→ Consultez nos catalogues et conseils

Initiatives.fr équipe vos classes de matériel scolaire de votre
projet de fin de l'année scolaire à des tarifs très avantageux. **initia**
Une association de volontaires et bénévoles à votre service, au cœur de l'éducation.



¿Está seguro de haber tomado todas las precauciones? P

- ¿Hay algún otro paciente?
- ¿Hay alguien que necesite ayuda?
- ¿Hay algún otro paciente que necesite atención?
- ¿Hay algún otro paciente que necesite atención?
- ¿Hay algún otro paciente que necesite atención?



¿Está seguro de haber tomado todas las precauciones?
 Para más información consulte a su médico o farmacéutico.
 Consulte a su médico o farmacéutico para más información.
 Consulte a su médico o farmacéutico para más información.
 Consulte a su médico o farmacéutico para más información.



¡MAYA!

Este medicamento es un medicamento de venta libre. Se debe utilizar con precaución y seguir las instrucciones de uso. No se debe utilizar si se está embarazada o lactando. Consulte a su médico o farmacéutico para más información.